Mission complémentaire

Spécifique enseignement professionnel

Enseignements en groupes d'effectifs réduits

(24 heures annuelles)

Action : Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et les difficultés afin de faciliter les apprentissages

Les difficultés en français et en mathématiques, lorsqu'elles sont importantes, entravent l'ensemble des apprentissages, dans les disciplines générales comme dans les enseignements professionnels.

Cette mission du Pacte permet la prise en charge de ces difficultés, dès l'entrée au lycée professionnel (seconde professionnelle ou première année de CAP), lors des cours de français et de mathématiques qui peuvent être dispensés en groupes à faible effectif, pour tout ou partie de l'horaire annuel. Cette mission intervient en complément des possibilités de dédoublement déjà existantes.

Le faible effectif permet de travailler les notions inscrites au programme de façon différente, notamment par la mise en activité de l'élève et l'usage d'outils numériques, plus difficiles à mettre en œuvre en classe entière.

Dans ce cadre, une classe peut être divisée en deux groupes de tailles différentes, en prenant appui notamment sur les résultats individuels et collectifs aux tests de positionnement.

Cette nouvelle modalité ne génère pas d'heures d'enseignement supplémentaires pour l'élève. Ces heures à effectifs réduits sont inscrites à l'emploi du temps professeur et élèves.